

Lignes directrices pour la gestion des matières résiduelles à l'Université de Montréal



Lignes directrices
Décembre 2025

Université 
de Montréal
et du monde.

Table des matières

03. Contexte

04. Les rôles et responsabilités

05. Les objectifs

06. Les principes directeurs

10. Principe pour la mise en œuvre des initiatives

11. Les lignes directrices

22. Lexique

Contexte



En tant que l'une des plus grandes institutions académiques de la métropole, l'Université de Montréal réunit une vaste communauté étudiante, professorale et administrative. Avec ses activités très diversifiées, englobant à la fois l'enseignement, la recherche et des fonctions de soutien indispensables à sa mission; l'Université génère un volume significatif de matières résiduelles. Cela justifie d'autant plus sa responsabilité environnementale et son rôle de leader écoresponsable.

Son engagement se concrétise par son Plan d'action en développement durable et sa participation active aux consultations publiques du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) 2015-2020. Ces démarches reflètent sa volonté de collaborer avec les différentes parties prenantes (autorités, partenaires, communautés, fournisseurs) afin de réduire son impact écologique.

Une démarche alignée sur les cadres réglementaires

L'Université inscrit sa démarche dans le cadre de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) du Québec, tout en répondant aux exigences et aux objectifs ambitieux définis par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR). Cette politique mise sur les principes des 3RV (réduction, réemploi, recyclage, valorisation), et par le PMGMR, visant notamment à limiter l'enfouissement des matières organiques.

En s'alignant aux orientations provinciales et régionales, l'Université saisit l'opportunité d'explorer et d'adopter des approches inspirées de l'économie circulaire. Ces intégrations favorisent la création de boucles de valorisation plus efficaces et la réduction globale de son empreinte environnementale, tout en contribuant au développement durable du Grand Montréal.

	PARTIES PRENANTES			
MESURES	Direction des immeubles	Unité du développement durable	DPS-SST	Parties prenantes locales (départements et services)
Imaginer et proposer de nouvelles voies de récupération	✓	✓	✓	✓
Valider la faisabilité opérationnelle et SST des voies de récupération	✓		✓	✓
Opérationnalisation des voies de récupération (stockage, manutention)	✓			
Mener des études de mesurage en GMR	✓	✓		
Réaliser la reddition de comptes en GMR	✓	✓		
Affichage en lien avec la GMR	✓			
Gestion de l'équipe étudiante en sensibilisation		✓		



Encadrer les initiatives de réduction des déchets

Priorité à la réduction à la source,
l'économie circulaire, et le tri.



Standardiser les pratiques

Assurer une cohérence sur tous
les campus pour une meilleure
gestion des matières résiduelles.



Impliquer la communauté

Soutenir les initiatives étudiantes
et du personnel employé
en matière de gestion des
déchets.

Les lignes directrices ne couvrent pas la réglementation sur les matières dangereuses, ni les aspects liés au transport et au ramassage des déchets, qui relèvent de la Direction des immeubles.

Un engagement aligné sur le Plan Métropolitain (2024-2030)

L'Université de Montréal adhère aux objectifs et cibles du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2024-2030 de la communauté montréalaise.



Zéro déchet

Viser à ce qu'aucun déchet ne soit enfoui ou incinéré.

L'Université s'engage à adopter le principe du « **zéro déchet** ». Cet objectif s'inscrit dans une perspective à long terme et vise à réduire à la source la génération des matières résiduelles et à éliminer, autant que possible, les déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération.

Le « zéro déchet » est une approche éthique, économique et efficace qui vise à repenser nos modes de vie et changer nos pratiques en termes d'utilisation des ressources pour que chaque matériau puisse être réutilisé ou recyclé.

La mise en œuvre de ce principe permettra d'éliminer tous les rejets dans le sol, l'eau ou l'air qui constituent une menace pour la santé de la planète, des êtres humains, des animaux ou des plantes.





Économie circulaire

Adopter des pratiques où chaque produit a une seconde vie.

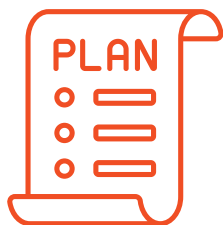
L'économie circulaire repose sur un système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service. Ce modèle favorise la réduction de l'empreinte environnementale tout en contribuant au bien-être des individus et des collectivités.

Les projets d'économie circulaire à l'Université peuvent toucher une large gamme de matières, incluant les produits, contenants et emballages générés par des activités d'enseignement, de recherche ou d'activités de soutien à la mission. Cela comprend également tous les événements organisés sur nos campus. De ce fait, les chercheuses et chercheurs joueront un rôle clé dans le développement de ces initiatives.

Pour aller plus loin, l'Université s'engage à adopter des pratiques d'approvisionnement responsables et à mettre sur pied des initiatives ciblant les produits, contenants et emballages non récupérés ou qui finissent à l'enfouissement.

L'Université aspire également à concevoir ou rejoindre des projets d'innovation, notamment en écologie industrielle, économie de fonctionnalité et économie collaborative. La recherche, moteur essentiel de cette transition, sera au cœur de ces démarches pour favoriser la circularité.





Alignement avec le Plan Métropolitain (2024-2030)

Contribuer aux objectifs de recyclage et de réduction des déchets du Québec.

Ce plan s'aligne sur les objectifs et cibles de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, qui vise à atteindre quatre grands objectifs :

- Recycler **75 %** du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal ;
- Recycler **60 %** des matières organiques ;
- Recycler et valoriser **70 %** des résidus de construction, de rénovation et de démolition ;
- Réduire à **525 kg ou moins** la quantité des matières éliminées par habitant par année.



Une collaboration élargie pour des actions concrètes

L'Université s'engage dans ces trois principes directeurs en collaboration avec les instances internationales, nationales et locales.



L'Université participe également aux consultations publiques, événements de reconnaissance et initiatives visant à sensibiliser la société aux enjeux de durabilité.





Collégialité

Les décisions sont prises en collaboration avec toutes les parties concernées, dans la mesure du possible : Direction des immeubles, Unité du développement durable, les facultés, la communauté enseignante, les syndicats et associations professionnelles ainsi que toute autre groupe concerné.



Transparence

Les rapports et la reddition de compte sont publics et accessibles, et les demandes de la communauté sont suivies.



Approvisionnement responsable

La fin de vie utile d'un produit ou emballage doit être envisagée dès son acquisition de manière à prioriser les critères d'économie circulaire ainsi que de récupération en vue du recyclage.



Éducation

La sensibilisation et l'information à la communauté sur l'impact environnemental de la gestion des déchets est une composante essentielle de l'approche de l'Université en raison de sa mission fondamentale.



Intégration

Une utilisation des projets comme laboratoire vivant pour la recherche et l'enseignement doit être priorisée lorsque possible afin de répondre à la mission principale de l'Université.



Réduction des impacts

Les projets et initiatives pour la gestion des matières résiduelles sont évalués afin de réduire leur impact environnemental.



Type d'intervention

Initiative de réduction à la source

Initiative en économie circulaire



Lignes directrices

- Réfléchir en amont au besoin et à l'approvisionnement
- Viser l'une des catégories suivantes :
 - écoconception
 - acquisition de produits ou de services durables prolongeant le cycle de vie
- Appuyer l'initiative par de la sensibilisation
- Compléter l'approche avec un incitatif, si nécessaire

- Réfléchir en amont au besoin et à l'approvisionnement
- Viser une ou plusieurs des 12 stratégies en économie circulaire (voir la liste plus bas)
- Répondre à un maximum de critères pour la mise en place d'initiatives en économie circulaire
- Appuyer l'initiative par de la sensibilisation
- Ajouter un incitatif, si nécessaire



Exemples

- Bannissement de la vente d'eau embouteillée à l'UdeM
- Autres ventes de boissons, machine distributrice
- [Guide des événements écoresponsables](#)
- [Initiative étudiante pour le commerce en vrac](#)
- [Bannissement de certains articles en plastique à usage unique dans les services alimentaires à l'UdeM](#)

- [Programme de la Direction des immeubles pour le réemploi du mobilier](#)
- [Programme de location de vélos reconditionnés à l'UdeM](#)



Type d'intervention

Nouvelle voie de récupération



Lignes directrices

- Élaborer la mise en place de façon concertée entre les parties prenantes
- Évaluer au minimum sous l'angle des critères 3 à 6 et viser à en respecter un maximum
- Appuyer par de la sensibilisation



Exemples

- Projet de récupération des plastiques issus des laboratoires à l'UdeM



Catégorie de matières

Papiers et cartons



Lignes directrices

- Maintenir une voie propre lorsqu'il y a possibilité d'une collecte spécifique
- Diriger le papier et carton vers des récupérateurs spécialisés prioritairement aux services municipaux
- Appliquer les critères pour la mise œuvre d'une initiative de récupération
- Effectuer un rapportage périodique



Exemples

- Guide de réduction de la consommation de papier



Catégorie de matières

Contenants et emballage en plastique-verre-métal

Contenants consignés



Lignes directrices

- Appliquer la réglementation en vigueur dans la municipalité
- Maintenir une voie propre pour le plastique-verre-métal lorsque les conditions locales le permettent
- Maintenir une voie propre pour les contenants consignés
- Privilégier les services municipaux prioritairement aux récupérateurs privés
- Effectuer un rapportage périodique

- Mettre en place une voie propre sécurisée pour le dépôt des contenants consignés
- Privilégier une entente avec un OSBL ou une entreprise d'économie sociale pour la collecte si possible
- Réinvestir, si possible, les sommes récoltées dans une démarche d'écoresponsabilité : projets similaires, éducation à l'environnement, etc.
- Appuyer par de la sensibilisation



Exemples

- Règlement sur le bannissement d'articles de plastique à usage unique de la ville de Montréal
- Règlement sur le bannissement d'articles de plastique à usage unique de la ville de Laval

- Modernisation des systèmes québécois de consigne et de collecte sélective

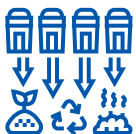
Catégorie de matières	Lignes directrices	Exemples
Matières compostables	• Viser des matières spécifiques (par ex. restes alimentaires ou papier à main) • Privilégier les services municipaux prioritairement aux récupérateurs privés • Mettre en place de contenants spécifiques à proximité du lieu de génération • Effectuer un rapportage périodique • Appuyer par de la sensibilisation	• <u>Plan de déploiement de la récupération du compost à l'UdeM</u>
Résidus verts	• Dans la mesure du possible, attendre jusqu'à juin pour la première tonte de pelouse de manière à protéger les insectes pollinisateurs • Favoriser l'herbicyclage au ramassage des résidus de tonte • Favoriser le feuillicyclage au ramassage des feuilles mortes • Composter les matières en accès • Prévoir une sensibilisation à l'interne pour les employés concernés	• <u>Lignes directrices en biodiversité à l'Université de Montréal</u> • <u>Document de l'Unité du développement durable présentant l'herbicyclage et le feuillicyclage</u> • <u>Initiatives pour l'entretien extérieur de la Direction des immeubles</u>

Catégorie de matières	Lignes directrices	Exemples
Autres matières organiques d'origine non alimentaire	• Reposer sur une réflexion en amont à propos du besoin et de l'approvisionnement • Reposer sur une évaluation quantitative du besoin • Viser des matières spécifiques (par ex. des litières animales) • Mettre en place de contenants spécifiques à proximité du lieu de génération ou d'un ramassage particulier • Effectuer un rapportage périodique • Appuyer par de la sensibilisation	
Matières provenant des technologies de l'information	• Récupérer le matériel électronique appartenant à l'Université de Montréal par le service des TI • Effectuer la collecte du matériel électronique appartenant aux usagers des campus sur une base volontaire par l'UdeM. • Reposer la collecte sur une entente avec un récupérateur accrédité • Ne pas disposer d'appareils contenant de l'information confidentielle dans un contenant non sécurisé	• <u>Procédure pour le matériel électronique en fin de vie</u>

Catégorie de matières	Lignes directrices	Exemples
Matériaux issus de la construction-rénovation-démolition	- Planifier la génération de CRD lors de la rédaction des devis - Prioriser la réduction, le réemploi, le recyclage et l'élimination en dernier recours - Exiger et conserver tous les bordereaux, registres et preuves de gestion - Produire des bilans périodiques de gestion des résidus de CRD	<u>Programme de reconnaissance des centres de tri de résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) de Recyc-Québec et centre reconnus</u> - Outils d'approvisionnement responsable de l'ECPAR : clauses pour la gestion des CRD en chantier
Mobilier et encombrants	Suivre la procédure en vigueur à l'UdeM pour la gestion du mobilier	<u>Procédure de la Direction des immeubles pour la gestion du mobilier</u>
Équipement scientifique	Faire appel au programme OREL (Option Réutilisation des Équipements de Laboratoire)	<u>Programme OREL</u> - Informers les départements du MIL
Documents confidentiels	Suivre la procédure mise en place par le secrétariat général	<u>Règles visant l'élimination de documents comprenant de l'information confidentielle</u>

Catégorie de matières	Lignes directrices	Exemples
Matières des laboratoires de recherche et des cliniques	• Mettre en place toute récupération de façon concertée entre les parties prenantes • Respecter le critère 1 pour la mise en place d'une voie de récupération (voir page 19) • Évaluer au minimum sous l'angle des critères 2 à 6 et viser à en respecter un maximum (voir pages 20-21) • S'assurer que les matières ne présentent aucun risque chimique, biologique ou radioactif • S'assurer que les matières récupérées ne contiennent pas de contaminants • Mettre en place de contenants spécifiques à proximité du lieu de génération • Effectuer un rapportage périodique • S'appuyer sur une sensibilisation des personnes concernées	• Projet de récupération des plastiques de laboratoires au Complexe des sciences (campus MIL)
Textiles	• Identifier, dès que le marché le permettra, une opportunité de récupération et l'implanter près des lieux de génération	
Déchets ultimes	• Éviter la disposition de « poubelles orphelines », c'est-à-dire les contenants à une voie destinée exclusivement aux déchets ultimes • Privilégier les services municipaux prioritairement aux récupérateurs privés • Effectuer un rapportage périodique	• Une nouvelle voie de récupération pour les plastiques issus des laboratoires au Complexe des sciences

Critères pour la mise en place d'une voie de récupération



1. Privilégier un tri à la source plutôt qu'un tri opéré par un intermédiaire.



2. Déterminer le mode de traitement en fonction de sa position dans la hiérarchie des 5R, en priorisant le recyclage sans dévalorisation du matériau (ou *downcycling*), et en considérant le compostage comme une forme de recyclage.



3. Assurer la traçabilité en permettant de suivre avec précision le parcours des matières.



4. Localiser le site de traitement dans la même région administrative, une région limitrophe, ou à une distance raisonnable, tout en respectant les contraintes juridiques.



5. Minimiser le nombre d'intermédiaires entre le générateur et le procédé de traitement, en visant idéalement zéro intermédiaire (le tri ne comptant pas comme un traitement).



6. Soutenir des entreprises d'économie sociale ou celles ayant une politique de développement durable ou ESG.

Critères pour la mise en place d'une initiative en économie circulaire

1. L'initiative vise l'une ou plusieurs des 12 stratégies suivantes :

Réduire la consommation en ressources	
1. Écoconception	Consiste à réduire l'empreinte environnementale d'un produit ou emballage, en prenant en considération toutes les étapes de son cycle de vie. [1]
2. Consommation et approvisionnement responsable	Consiste à intégrer les principes du développement durable et de la responsabilité sociale dans les achats des organisations, en pensant aux conséquences environnementales et sociales de leurs choix.
3. Optimisation des opérations	Stratégie qui utilise plusieurs outils pour améliorer l'efficacité des ressources, afin d'en faire un meilleur usage possible. [2]

Maximiser l'utilisation de produits

4. Économie collaborative	Modèle économique qui consiste à partager l'accès à des biens ou services entre individus, souvent grâce à une plateforme en ligne. L'idée est de mieux utiliser les biens qui ne sont pas tout le temps utilisés, pour être plus efficace et plus durable tout en créant un sentiment de communauté. [3]
5. Location court terme	Activité où une organisation ou un individu possède un bien et le loue à d'autres pour une durée déterminée. [OBJ]

Prolonger la durée de vie des produits et des composantes

6. Entretien et réparation	Consiste à privilégier la réparation du matériel plutôt que de racheter du neuf, que ce soit de manière régulière ou ponctuelle.
7. Don et revente	Donner ou vendre des produits encore en bon état mais dont on n'a plus besoin permet à d'autres de les réutiliser. [OBJ]
8. Reconditionnement	Consiste à remettre un produit ou composant à l'état neuf avec une garantie équivalente ou proche de celle du neuf. [4]
9. Économie de fonctionnalité	Ce système favorise l'utilisation d'un produit sans en devenir propriétaire, où le producteur conserve la propriété du bien tout au long de sa vie, et l'utilisateur paye simplement pour l'usage. [5]

Donner une nouvelle vie aux ressources

10. Écologie industrielle	Parfois aussi appelée symbiose industrielle, elle permet aux entreprises d'optimiser leurs ressources en échangeant des flux ou en mutualisant leurs besoins.
11. Recyclage et compostable	Utilisation des matières récupérées pour remplacer celles qui n'ont jamais été utilisées, comme dans le compostage ou la biométhanisation.
12. Valorisation	Toute opération qui permet de donner une nouvelle utilité à des déchets ou à des sous-produits, ou même d'en augmenter leur valeur.

2. L'initiative tend à réduire la consommation de ressources consommées en optimisant celles qui sont déjà en circulation à l'intérieur de notre système économique.
3. L'initiative repose sur une collaboration avec au minimum un partenaire ou plusieurs parties prenantes au sein de l'Université.
4. L'initiative génère une nouvelle activité économique, un nouvel échange entre partenaires, une nouvelle mise en valeur de ressources.

Lexique

Laboratoire vivant : « Les laboratoires vivants (living labs) sont définis comme des écosystèmes d'innovation ouverts et centrés sur l'utilisateur, basés sur une approche systématique de cocréation, intégrant des processus de recherche et d'innovation dans des communautés et des milieux réels. » (European Network of Living Labs - ENoLL)

Réduction à la source : Toute activité s'inscrivant dans le cycle de vie d'un produit ou service qui peut permettre de réduire la quantité de matières résiduelles ultimes. Parmi les activités de réduction à la source, on peut mentionner : l'écoconception, les choix de produits durables, le réemploi, ainsi que de façon générale les activités permettant de recycler ou de valoriser des matières résiduelles autrement destinées à devenir des déchets ultimes. (Chaire en Éco-Conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi)

[1] Tiré de Éco-entreprises Québec : <https://www.eeq.ca/eec/>

[2] Tiré de Québec circulaire.org : <https://www.quebeccirculaire.org/articles/h/les-12-strategies-de-circularite-optimisation-des-operations.html>

[3] Mi, Coffman (2019), « The sharing economy promotes sustainable societies », Nature Communications #1214, <https://www.nature.com/articles/s41467-019-09260-4>

[4] Tiré de Québec circulaire.org : <https://www.quebeccirculaire.org/articles/h/les-12-strategies-de-circularite-reconditionnement.html>

[5] Définition de economiecirculaire.org
<https://www.economiecirculaire.org/static/h/economie-de-fonctionnalite.html>



Unité du développement durable

Université 
de Montréal